



Ath, le 13 juillet 2009

AVIS Pommes de terre 12

Règle générale : renouvellement de la protection fongicide pour le 16 juillet inclus, avec un produit protégeant les tubercules.

Observations sur le terrain

- 1.1. Confirmation des observations reprises dans l'avis 11.
- 1.2. Quelques attaques de mildiou nous sont signalés ici et là en parcelles de production. En outre, on constate que les anciens symptômes de mildiou, présents tôt en saison, ne sont pas inactivés dans certaines de ces parcelles, et sporulent.
- 1.3. La végétation dans les parcelles plantées tôt commence à s'affaïsser. La situation est normale par rapport au nombre de jours de culture.
- 1.4. La newsletter 6 de ce jour fera état des évolutions de la tubérisation en parcelles de référence. La tubérisation est bonne. Les premiers prélèvements en parcelles de référence (implantées avec le gros des plantations, entre le 15 et le 25 avril), font état d'un rendement moyen de 17 kg/10m² avec 7% de tubercules fritables après 78 jours de culture. Ces prélèvements sont encore incomplets. A titre indicatif, les rendements moyens étaient respectivement de 15,7 et 21,2 kg/10m² avec 14 et 12% de tubercules fritables après 81 et 79 jours de culture, respectivement le 7 juillet 2007 et le 22 juillet 2008.
- 1.5. Les premiers symptômes de repousses avec formation de tubercules secondaires voire formation de nouvelles tiges ont été observés la semaine dernière en parcelles de la pratique. Il s'agissait, dans une des parcelles, de tubercules situés en bordure des buttes. Dans l'autre parcelle, les symptômes étaient plus importants, mais la structure laissait fortement à désirer.
- 1.6. Dans beaucoup de parcelles, de nouvelles tiges vont commencer à sortir sur les côtés des buttes. Il faudrait tenir compte de ce feuillage nouvellement formé dans la stratégie de protection fongicide.
- 1.7. La tubérisation est déjà fort avancée en parcelles destinées au marché du frais. Pour l'application de Fazor, on sera déjà trop tard dans bon nombre de parcelles.

Mildiou : Le modèle 'carah' (Ce modèle, dérivé du 'Guntz et Divoux', se base sur des observations météorologiques).

- 1.1. Les infections très graves à légères, recensées dans la plupart des stations les 27 et 28 juin, ont terminé leur incubation à partir du 4 voire 5 juillet. Les parcelles étaient sous la protection fongicide selon l'avis 10. Selon les stations, une variabilité importante de la pluviométrie et des expositions a été observée : ces infections ont été accompagnées d'infections secondaires des 26 voire 29 juin, ou encore des 1^{er} et 2 juillet.
- 1.2. Une nouvelle série d'infections a été recensée, avec une variabilité encore plus grande d'une station à l'autre, les (7), 8 et 9 juillet. La protection fongicide recommandée selon l'avis 10 demeurerait suffisante pour protéger les parcelles contre ces infections.
- 1.3. S'y sont rajoutées les infections des (11) et 12 juillet. Les parcelles étaient sous la protection selon l'avis 11. Ces infections potentielles pourraient terminer leurs incubations à partir du 16 voire 17 juillet.

L'avis

Comme prévu, la grande hétérogénéité entre les dates de traitement retenues au sein de parcelles demeure réelle. La protection recommandée selon l'avis 11 peut avoir été réalisée en retard, voire dans de moins bonnes conditions. On peut alors s'attendre à voir apparaître des taches dans les prochains jours.

1. **Règle générale** : parcelles saines où les traitements ont été réalisés selon les recommandations des avis : renouvellement de la protection fongicide pour le 16 juillet inclus (avant la prochaine période pluvieuse) avec un produit :
 - 1.1. assurant la protection des tubercules dans les parcelles les plus avancées (floraison achevée) ;
 - 1.2. assurant la protection des pointes en croissance pour les parcelles encore en croissance foliaire active.
2. Vous constatez du mildiou sporulant au sein de votre parcelle : il serait judicieux de protéger en intercalaire avec un cymoxanil au plus vite. Par après, traiter selon les recommandations du point 1 ci-dessus, en préférant les produits ayant également une action éradiquante (voir liste des produits, page 11).
3. Vous êtes en décalage par rapport aux avertissements : maintenez ce décalage, en traitant en ce début de semaine. Choix des produits comme en point 1.

Permanence – messagerie – courriel : La *permanence du lundi* est à votre disposition de 9h à 15 h. A titre exceptionnel, cette permanence ne sera pas réalisée le 21 juillet, mais bien le 23 juillet. Consultez régulièrement la messagerie vocale ou votre courriel.

K. Vandemeulebroecke

Venez nous retrouver lors des coins de champ.

Dans le cadre du centre pilote pommes de terre, le CARAH sera présent lors du coin de champs, organisé par la Fiwap, qui se tiendra le **mercredi 15 juillet, à 13h30** sur une terre de Bintje de Monsieur Benoît Delcourt à Willemeau. Fléchage « Fiwap » à partir de la N 558 Tournai - Rumes - Douai. Avec Alexandre Maignard de Agro – UCL qui nous parlera de ses essais anti-érosif de Bagnies.

Venez nombreux ! N'hésitez pas à apporter des échantillons de plantes, feuilles, ... présentant des symptômes peu clairs. Afin de les préserver au mieux, conservez-les immédiatement dans des sachets plastiques fermés.

Le Comité régional PHYTO nous signale qu'il distribuera gratuitement, à l'occasion de la foire agricole de Libramont, le livret "Législation(s) relative(s) à l'utilisation des pesticides à usage agricole en agriculture : ce que le producteur doit savoir".

Ce livret fait le point sur l'ensemble des dispositions légales (relatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques) qu'il est nécessaire de mettre en œuvre dans les exploitations agricoles.